

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE
L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 2**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE : 983025 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de proposer des interventions d'accompagnement psycho-éducatif argumentées sur base d'une analyse rigoureuse ;
- ◆ de mener et d'évaluer des projets dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif selon une méthodologie et sur base d'outils ;
- ◆ de construire une recherche sur la base d'une hypothèse en choisissant un mode de recueil de données ;
- ◆ de favoriser l'ouverture à soi et aux autres au travers de l'expression artistique et culturelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'un contexte d'accompagnement psycho-éducatif amené par l'étudiant ou les chargés de cours, en se référant à la fonction et au rôle de l'éducateur spécialisé, dans une institution et dans une équipe,

- ◆ de décrire une situation interpellante en différenciant faits observés, émotions et opinions ;
- ◆ d'analyser la situation et de formuler une question de départ ;
- ◆ de rechercher les sources de documentation scientifique en lien avec l'analyse ;
- ◆ d'effectuer une synthèse mettant en évidence les données probantes issues de la recherche, en utilisant un système de référencement des sources ;
- ◆ de proposer une hypothèse fondée sur l'analyse et sur la synthèse issue de l'exploration de sources de documentation scientifique sur la question ;
- ◆ de proposer et justifier un projet en lien avec l'hypothèse.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 1 », code 983021 U36D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
à partir d'une situation interpellante,*

- ◆ d'analyser une intervention d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'une méthodologie et d'outils, en se référant au mandat et au projet éducatif et/ou pédagogique ;
- ◆ d'argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés en particulier à des dimensions psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement ;
- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer, sur base de la mise en œuvre d'une méthodologie, un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités favorisant l'expression artistique et culturelle à mettre en œuvre lors d'une intervention d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de poser une hypothèse de recherche dont l'analyse évaluera la pertinence et de proposer un mode de recueil de données adapté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Expression orale et écrite

à partir de situations professionnelles,

- ◆ de distinguer les termes suivants : argumenter, démontrer, convaincre, persuader, manipuler ;
- ◆ d'explicitier et mettre en œuvre les différentes étapes méthodologiques pour élaborer et rédiger une argumentation ;

- ◆ d'analyser une argumentation sur la base :
 - de sa pertinence,
 - de sa structure,
 - des différents modes de réponse possibles (anticipation, contre-objection, compromis ...),
 - des éléments structuraux de la langue française (vocabulaire, orthographe, syntaxe ...)
- ◆ de rédiger une argumentation en intégrant des aspects stratégiques et sociaux du discours ;
- ◆ de la défendre oralement en tenant compte des différents paramètres de l'expression verbale et non verbale (voix, gestes, attitudes).

4.2. Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative

à partir d'interventions d'accompagnement psycho-éducatif interpellantes, par un échange basé sur le modèle de l'intervision,

- ◆ d'analyser des interventions par un regard croisé des dimensions psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement sur la base d'une méthodologie et d'outils ;
- ◆ d'établir des liens entre des modèles et apports conceptuels de ces dimensions et ces interventions d'accompagnement ;
- ◆ de se référer au mandat (définition, contexte, limites, cadre, autonomie/indépendance) et au projet éducatif et/ou pédagogique afin de clarifier le cadre et les limites des interventions ;
- ◆ de construire des propositions de nouvelles interventions qui tiennent compte de l'analyse, des modèles conceptuels, du mandat, du projet éducatif et/ou pédagogique ainsi que de la réalité des personnes accompagnées et d'en évaluer la pertinence ;
- ◆ d'élaborer, en veillant à l'implication du bénéficiaire, un projet d'accompagnement individualisé qui tient compte de ses besoins, souhaits, capacités, ressources et de son environnement ;
- ◆ d'identifier ses émotions et prendre le recul suffisant permettant d'adopter une posture professionnelle.

4.3. Conception, réalisation et évaluation du projet

- ◆ d'identifier un problème de départ ou une situation susceptible de déboucher sur un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de concevoir un projet : définition, opérationnalisation des objectifs, planification, communication, négociation, réalisation, évaluation en référence à divers objectifs opérationnels et stratégiques (éducatifs, collectifs, communautaires, institutionnels...)
- ◆ de réaliser et mettre en place ce projet dans ses différentes étapes :
 - en planifiant les actions,
 - en définissant les rôles des acteurs,
 - en utilisant les méthodes et les techniques nécessaires au projet ;
- ◆ d'évaluer le projet par rapport :
 - aux objectifs opérationnels (atteinte des résultats obtenus), méthodes et techniques utilisées, satisfaction des parties prenantes,
 - aux objectifs stratégiques : enjeux et résultats sur l'environnement.

4.4. Méthodologie des activités artistiques et culturelles

- ◆ de définir les concepts d'art et de culture en lien avec la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'expliciter le sens des activités artistiques et culturelles dans le cadre d'un travail d'éducateur spécialisé comme support à l'ouverture à soi et aux autres ;
- ◆ de situer les activités artistiques et culturelles en référence aux notions d'émancipation sociale et d'éducation citoyenne ;
- ◆ d'appliquer des méthodologies d'expression spécifiques aux activités artistiques et culturelles ;
- ◆ d'identifier, dans une intervention d'accompagnement psycho-éducatif, la place de l'art et de la culture dans la réalisation de l'individu, dans ses dimensions émotionnelle, cognitive, psychomotrice et psychosociale.

4.5. Recherche appliquée

au départ de la formulation d'hypothèses de recherche élaborées à partir d'une situation interpellante rencontrée en stage ou en situation professionnelle, en exploitant les outils numériques adaptés,

- ◆ de délimiter clairement et précisément l'objectif de la recherche ;
- ◆ de présenter et d'utiliser un modèle d'analyse d'hypothèses ;
- ◆ de sélectionner une hypothèse et la reformuler si nécessaire ;
- ◆ d'identifier les données à mesurer afin de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse ;
- ◆ de repérer l'utilité, les fonctions et les limites d'instruments de recueil des données telles que anamnèses, tests et statistiques ;
- ◆ de choisir des instruments de recueil de données (questionnaire, types d'entretiens, analyse de contenu ...) adaptés à l'hypothèse retenue ;
- ◆ d'élaborer le compte-rendu des étapes de cette recherche dans le respect des conventions d'écriture des textes scientifiques, notamment en utilisant un système de référencement des sources.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Recherche appliquée », de « Conception, réalisation et évaluation du projet », de « Méthodologie des activités artistiques et culturelles » et de « Méthodologie d'analyse de l'intervention psycho-éducatif », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Expression orale et écrite	CT	B	20
Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative	PP	L	20
Conception, réalisation et évaluation du projet	CT	F	28
Méthodologie des activités artistiques et culturelles	CT	F	22
Recherche appliquée	CT	F	18
7.2. Part d'autonomie		P	27
Total des périodes			135